

AI Act et recrutement : ce qui s'applique, et à quelle date

Calendrier consolidé après le Digital Omnibus de juillet 2026, obligations du déployeur et niveau de préparation réel des organisations.

LES QUATRE CHIFFRES À RETENIR

78 %

des recruteurs français
utilisaient l'IA générative fin
2025

2 déc. 2027

obligations « haut risque » de
l'annexe III, recrutement
compris

15 M€

ou 3 % du CA mondial,
plafond de sanction sur la
transparence

3

thématiques prioritaires de
contrôle CNIL en 2026, dont
le recrutement

LE CALENDRIER D'APPLICATION, DATES FERMES

- 1 2 février 2025** · Pratiques interdites (article 5) et maîtrise de l'IA (article 4). Applicables.
- 2 2 août 2026** · Transparence (article 50) et application générale. Date inchangée par le Digital Omnibus.
- 3 2 décembre 2026** · Deux nouvelles pratiques interdites, marquage des contenus synthétiques déjà commercialisés.
- 4 2 décembre 2027** · Obligations « haut risque » de l'annexe III, recrutement compris. Reporté du 2 août 2026.

LE REPORT NE RENCONTRE PAS DES ORGANISATIONS PRÊTES



CE QUI S'APPLIQUE DÉJÀ, ET CE QUE VOUS DEVEZ TENIR

Applicable sans attendre 2027

Transparence de l'avatar ou du chatbot	2 août 2026
Maîtrise de l'IA des équipes, article 4	février 2025
RGPD, décision automatisée, article 22	en vigueur
Conservation des candidatures non retenues	2 ans

Obligations du déployeur, article 26

1. Supervision humaine réelle, avec le temps et l'autorité d'écarter une recommandation
2. Information des candidats sur la logique du traitement et le droit de recours
3. Information des salariés et consultation du CSE avant mise en service
4. Conservation des journaux générés par le système, six mois minimum
5. Obtention de la notice technique du fournisseur

À retenir. Le report du 2 décembre 2027 ne vise que les obligations « haut risque » de l'annexe III. Pratiques interdites, maîtrise de l'IA et transparence s'appliquent déjà, et le RGPD comme le Code du travail n'ont jamais cessé de s'appliquer. Ce sont eux qui fondent les contrôles de 2026.